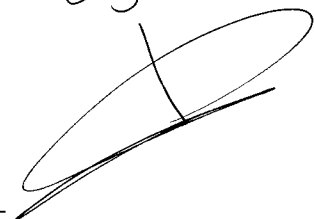


A4943 18 AVR. 2011

JPB FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Immeuble Le Triangle
26 Allée Jules Milhau
34265 Montpellier Cedex 2

*certificat comparé
B gérant*



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

7 mars 2011

L'an deux mille onze,
Le sept mars,
A 10 heures.

Les associés de la société JPB FINANCES, SARL au capital de 8.000 euros, se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Gérant.

Sont présents :

- Mr Jean Patrick BROUILLARD, propriétaire de 90 parts sociales, numérotées de 1 à 90 ;
- Mme Marie Laure BROUILLARD, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 91 à 100;

Soit au total 2 associés présents, totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert de siège social de Saint Jean de Vedas à l'Immeuble le Triangle situé 26 allée jules milhau 34265 Montpellier Cedex 2;
- Modification des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;
- le rapport de gestion du gérant;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

LS RB

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter du 8 mars 2011, le siège social à l'immeuble le Triangle, 26 Allée Jules Milhau, 34265 MONTPELLIER CEDEX 2

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts:

Art.4 – Siège social.

Le premier alinéa de cet article est annulé dans sa forme initiale figurant dans les statuts et sera désormais rédigé de la manière suivante :

« Le siège social est fixé :

Immeuble le Triangle, 26 Allée Jules Milhau, 34265 MONTPELLIER CEDEX 2 »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

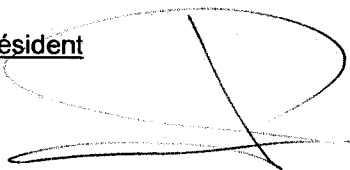
Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés confère tous les pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes les formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

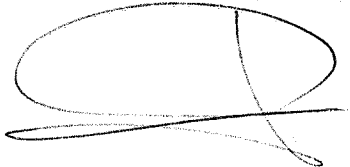
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président



Les Associés

Monsieur Jean Patrick BROUILLARD



Madame Marie Laure BROUILLARD

